



Le B.A.F.A. des Compagnons

*La session de formation générale avec CJH, c'est l'assurance d'avoir **un stage pratique rémunéré** indispensable à la poursuite de la formation.*



*Pour
les jeunes,
de 16 ans et
plus*

LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX
Association Nationale d'Education populaire
agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Agrément départemental J. et S. n° 78359 - Agrément de Tourisme (AG.078.95.0005)
26, rue Jean Jaurès - B.P. 60882 78108 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Tél. : 01.39.73.41.41 Fax : 01.39.73.40.46
Email : cjh@compagnons.asso.fr Site internet : www.compagnons.asso.fr



L'habilitation à dispenser la formation théorique des animateurs des séjours de vacances et d'Accueil de loisirs a été délivrée aux Compagnons des Jours Heureux par le Ministère de l'Education Nationale

CALENDRIER 2025/2026 DE NOS FORMATIONS

Nos stages de Base et d'Approfondissement ont lieu à la
MFR de GRANGES COLOMBES à RAMBOUILLET- 5 Rue de la Grange Colombe,
78120 Rambouillet. TOUS nos stages se déroulent en formule «Internat».



La maison de sommeil, est construite sur des critères écologiques stricts. Elle est composée de **chambres de 4 lits avec sanitaires complets**.

Le manoir comprend une vaste salle à manger lumineuse, 4 salles d'activités et une grande salle polyvalente de 200 m2. Un grand parc ombragé et des terrains de sports complètent notre lieu d'accueil

Formation
générale
BAFA
Base

Les CJH s'assurent que chaque jeune bénéficie d'un stage pratique rémunéré après la formation générale.

Formation
Approfondisse-
ment
BAFA

Le Transport Aller&Retour (autocar ou train) depuis Paris, jusqu'au lieu de stage, est
COMPRIS dans le forfait.

	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS
Formation Générale	du 18/10/2025 au 25/10/2025 du 25/10/2025 au 01/11/2025	du 21/02/2026 au 28/02/2026	du 18/04/2026 au 27/04/2026 du 27/04/2026 au 02/05/2026
	895,00 €	940,00 €	940,00 €
Formation Approfondisse- ment	Du 25/10/2025 au 01/11/2025	du 21/02/2026 au 28/02/2026	du 18/04/2026 au 27/04/2026
	730,00 €	774,00 €	774,00 €

Pour entamer une formation **BAFA** ou **BAFD**, vous devez impérativement vous inscrire sur le site : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et créer votre espace personnel.

Il vous sera attribué un numéro d'inscription DDSC (direction départementale de la cohésion sociale), qui sera reporté sur votre dossier d'inscription.

Dans cet espace, vous pourrez gérer le déroulement de votre cursus :

- **Accéder** aux informations utiles (dates, démarches, organismes, alertes personnalisées...),
- **Consulter et paramétrer votre dossier**,
- **Télécharger** votre livret de formation, vos certificats de stages et de sessions,
- **Transférer** les documents.

LE B.A.F.A.

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?

C'est le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**, diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en Accueils Collectifs à Caractères Educatifs pour Mineurs. C'est un engagement volontaire, citoyen et social important qui permet d'exercer ses premières responsabilités d'adulte auprès des jeunes dans le cadre d'une mission éducative.

Le Coursus B.A.F.A. s'étend sur une durée réglementaire maximum de 30 mois à compter du 1er jour du stage de base et il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre le PREMIER et le SECOND stage.

Etape 1 : (8 jours hors transport)

Le Stage de Formation Générale (appelé aussi couramment « stage de base » ou « stage théorique ») est d'une durée de 8 jours pleins. Il est dispensé par un Organisme de Formation HABILITÉ par le Ministère de l'Education Nationale. Le candidat doit avoir 16 ans révolus au premier jour de stage. À l'issue du stage, le candidat peut obtenir l'une de ces deux mentions (accompagnée de conseils pour la suite du cursus) : « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT ».

Etape 2 : (14 jours)

Le Stage Pratique : Il doit avoir lieu en situation d'ANIMATEUR dans un accueil de Loisirs ou un Séjour de Vacances en France. Il aura une durée de 14 jours en UNE ou DEUX sessions (d'une durée minimum de 4 jours) s'il s'agit d'un Séjour de Vacances ou 14 journées s'il s'agit d'un Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes ou Accueil de Scoutisme déclaré.

Remarques :

- **Le candidat ne peut pas effectuer de stage pratique** s'il n'a pas obtenu de mention satisfaisante au terme de la formation générale.

- **Le candidat ne doit ni être frappé** par une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou à deux mois au moins

d'emprisonnement sans sursis pour des délits inscrits à l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles, ni faire l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction d'exercer auprès de mineurs en application de l'article L.227-10 du même code.

- **Une journée effective** comprend au moins 6 heures et une demi-journée 3 heures consécutives.

- **Le stage pratique effectué** sur un accueil de loisirs périscolaire ne peut être pris en compte dans votre cursus que dans la limite de 6 jours. Si il est fait en demi-journée, elle sera pris en que si elle comprend au minimum 3 heures (pas nécessairement consécutives dans ce cas).

Le responsable du stage pratique (le directeur du Séjour ou de l'Accueil) attribuera, à l'issue du stage, l'une des deux mentions « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT » accompagnée de conseils pour la suite de la formation.

Etape 3: (6 jours hors transport)

Le Stage d'Approfondissement (appelé aussi « stage de perfectionnement ») sera d'une durée de 6 jours complets. C'est le troisième et dernier, dispensé - comme le premier - par un organisme habilité à la formation. C'est un stage théorique au cours duquel les candidats font le point sur leur(s) expérience(s) pratique(s) et acquièrent des techniques d'animation complémentaires. À l'issue du stage, le candidat obtient l'une des deux mentions indiquées ci-dessus.

Notre organisme organise une thématique pour l'approfondissement :

“Grandes Animations” - Elle s'adresse aux futurs animateurs souhaitant se spécialiser dans l'organisation de grands jeux, veillées et grandes animations thématiques.

A savoir : Il vous est possible de choisir un autre organisme de formation pour réaliser une thématique en lien avec vos attentes, vos souhaits et ambitions...

NOS FORMATIONS Bafa :

Conditions d'inscription et documents à joindre au bulletin d'inscription :

1/ FORMATION GÉNÉRALE :

- * Avoir **16 ans révolus** au premier jour de la session (aucune dérogation n'est possible),
- * Joindre votre **numéro d'identifiant** DDCCS lors de votre inscription sur le site : www.bafa-bafd.gouv.fr,
- * **1 photo d'identité** (avec votre nom au dos),
- * **Un Acompte de 30 %**.

À réception, un dossier complet vous sera adressé.

2/ APPROFONDISSEMENT :

- * **Pas de condition d'âge**.
- * Avoir suivi une session de **formation générale ET un stage pratique** de 14 jours,
- * Joindre votre **numéro d'identifiant** DDCCS obtenu lors de votre inscription à la formation générale sur le site : www.bafa-bafd.gouv.fr,

- * **1 photo d'identité** (avec votre nom au dos),

- * **Un Acompte de 30 %**.

Photocopies à joindre au présent dossier d'inscription :

- certificat de stage de base (formation générale),
- certificat(s) de stage(s) pratique(s) validé(s) par la Direction Départementale de la Cohésion sociale du lieu du stage.

À réception, un dossier complet vous sera adressé.



Informations relatives à l'inscription :

1/ MONTANT DE PARTICIPATION : Il est indiqué sur le descriptif de la session et doit être réglé, dans sa totalité, 15 jours avant le départ. Aucune convocation de départ ne sera envoyée si la totalité n'a pas été versée.

2/ AIDES FINANCIÈRES : Des organismes sociaux peuvent accorder des aides ou accorder un remboursement partiel des frais, tels que :

- **La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)** accorde une aide, versée par chacune des Caisses d'Allocations Familiales, aux stagiaires inscrits en phase Bafa approfondissement, sans condition de ressources ni d'âge, y compris pour les non allocataires.

- **La Caisse d'Allocations Familiales.** Chaque département fixe ses propres règles. Parfois, il existe des conditions d'âge ou de revenus.

- **Le ministère de l'Éducation Nationale** peut accorder une aide uniquement pour le Bafd, qui sera déduite du prix de la formation.

- **Le conseil général.** Chaque département fixe ses propres règles. Parfois, il existe des conditions d'âge ou de revenus.

- Renseignez-vous également auprès de : **la mairie, des comités d'entreprise, d'organismes d'Accueil Collectif de Mineurs, d'associations caritatives**

Pour plus d'informations, nous sommes là pour vous renseigner, vous aider et vous guider :

Tel : 01 39 73 41 41 - Email : cjh@compagnons.asso.fr

[Http://www.compagnons.asso.fr](http://www.compagnons.asso.fr)

3/ CONVOCATIONS :

Une convocation vous donnant lieu, dates et heures de départ/retour, vous sera envoyée deux semaines avant le départ **si votre dossier est complet et le montant de participation intégralement versé.**

4/ DÉSISTEMENT (retenue) :

30 jours et plus avant le début de la session : 61 €.

15 jours avant le début de la session : 122 €.

7 jours et moins, avant le début de la session : 100 %

5/ ANNULATION D'UNE SESSION : Les C.J.H. se réservent le droit d'annuler une session si les conditions d'effectifs, d'hébergement ou d'encadrement ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité. Des propositions de reports seront alors faites aux candidats(es).

6/ DURÉE ET ISSUE DU STAGE : Aucun candidat ne saurait se prévaloir d'un droit à un quelconque remboursement ou indemnité s'il ne s'est pas présenté au départ, s'il quitte la session en cours quelle qu'en soit la raison ou s'il n'a pas obtenu une mention « satisfaisant ».

7/ MALADIE - ACCIDENT : Maladie : les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire. Accident : notre assurance n'intervient qu'en complément des remboursements des organismes sociaux. Nous n'intervenons pas dans les démarches à accomplir.

Les Compagnons - Le Projet Éducatif

L'Association « LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX » a vu le jour en 1969 à l'initiative d'une équipe de pédagogues dynamiques et investis, réunis autour de valeurs communes : laïcité, démocratie, partage, liberté et justice sociale. Le but de l'association a toujours été d'offrir au plus grand nombre d'enfants, sans distinction d'origine ou de milieu, des vacances saines et équilibrées qui soient un réel tremplin à leur plein épanouissement. L'Association agit dans un cadre légal. Elle est reconnue Association Nationale d'Education Populaire depuis le 21 mars 2000. Elle a obtenu la certification NF en ISO 9001 délivrée par le bureau VERITAS.

Dans ce cadre, en complément de leur vocation première qui fut et demeure l'organisation de séjours de vacances, les Compagnons conduisent des formations qui ont pour but :

>D'œuvrer contre le repli communautaire, notre organisme s'applique à lutter de toutes les formes d'exclusion prône l'ouverture, l'égalité face à la formation et à l'accès à l'éducation. Lutter contre le repli sur soi permet de lutter contre l'indifférence, la méfiance et les oppressions. De plus, cela permet de se confronter, d'échanger et de débattre, catalyseur de l'évolution de la pensée et de la société.

>De valoriser l'individu en tant que personne acteur de sa formation détenteur de valeurs et de conviction. Les rencontres font progresser, avancer et évoluer. Nous ne sommes pas dans un schéma simple de transmission de savoir à voix unique. Il s'agit de transmission mutuelle et transversale.

>De baser la formation sur le principe que chacun apprend de l'autre, participant à la formation de l'autre : en cela la méthodologie. La mise en place dans les formations se doit de répondre à cette valeur.

>De baser sur le volontariat qui doit être la base de l'engagement. On parle ici d'engagement dans une formation, dans une volonté de progression et d'évolution, d'engagement vis à vis de conviction à acquérir, construire et développer. Pour échanger, il faut accepter le dialogue, pour acquérir des compétences nouvelles, il faut accepter d'ouvrir son esprit, pour s'investir il faut être volontaire. Le volontariat aidera à forger l'engagement citoyen et l'ouverture à la progression. Il permettra en outre à s'insérer dans la société, d'accepter les responsabilités et la prise de risque pour une gestion démocratique réelle.

Les fonctions de l'Animateur (trice) :

- Considérer l'enfant comme une personne, veiller à être à son écoute.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- Donner aux enfants la possibilité de prendre des responsabilités dans un cadre bien défini. Les accompagner dans l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, dans le développement de leur vie personnelle. Partager avec eux les moments de vie collective et d'activité dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.
- Agir en membre de l'équipe d'encadrement du séjour : personnel de direction, d'animation, de service. La Formation devra se référer à tous les éléments définis dans la fonction de l'animateur.

Les Contenus :

- La mission des Accueils Collectifs de Mineurs, espaces d'éducation complémentaires entre la famille et l'école. Ils favorisent dans un cadre sécurisant, l'expérimentation, encourage les prises d'initiatives et le développement de l'autonomie en rendant les jeunes accueillis acteurs de leurs vacances...et acteur de leur vie en tant que citoyen de demain.
- Transmettre les valeurs communes aux accueils collectifs de mineurs, véritable reflet des valeurs et des principes de la République : respect, tolérance, solidarité, vie en collectivité, laïcité....
- Mener des activités en séjour de vacances doit être l'axe de cette formation. Acquisition de compétences techniques sur les activités et la sécurité de l'enfant, sur le développement et les besoins de l'enfant. Les activités liées à l'environnement
- La vie quotidienne, règles de vie collective à élaborer et à respecter afin de développer la citoyenneté. Les rythmes de vie, l'hygiène, les relations avec les familles, la vie matérielle. D'encourager « l'apprentissage de l'autonomie ».
- La connaissance de l'enfant. Les droits de l'enfant.
- Les différents types de séjours. Les organisateurs : associations, C.E., services sociaux.
- La législation : le cadre légal, réglementation des séjours de vacances. La responsabilité collective ou individuelle. La sécurité physique et morale des jeunes.



- Les phénomènes sociaux : inégalité sociale ou culturelle, la discrimination, le racisme, l'exclusion. Les risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles.
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la Laïcité
- L'accueil de jeunes handicapés.
- Le stage d'approfondissement : bilan de la formation. Analyse des deux premiers stages (théorique et pratique). Approfondissement des savoirs et des savoir-faire : activités ludiques, sportives, créatives, d'expression ; activités en liaison avec le milieu, adaptation aux tranches d'âge.

La Formation des Compagnons :

Les Compagnons veillent particulièrement à la qualité des formations qu'ils assurent, notamment au travers des compétences de leurs formateurs. Nos formateurs sont des professionnels laïques évoluant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse. Ce sont des hommes et femmes de terrain qui doivent avoir des expériences reconnues sur toutes les tranches d'âge, qui encadrent au moins deux séjours de vacances par an (l'un en hiver, l'autre en été) et qui connaissent les différents types de structures de vacances enfants : avec et sans hébergement, itinérant en France ou à l'étranger, en séjour fixe, campagne, mer ou montagne. Les équipes de formateurs sont constituées sur une complémentarité des expériences et des connaissances dans le domaine de l'animation (chants, danses, jeux, expression, sports, spectacles...). Ils doivent avoir montré leurs facultés d'adaptation au travail en équipe, leur sens des responsabilités, leur citoyenneté et leur « éco-citoyenneté ». Ils sont titulaires du BAFA ou/et du BAFD. Afin de mettre en place des stages équilibrés et efficaces, ils sont construits de manière à allier mise en situation et apports théoriques.

Le BAFA des Compagnons

Objectifs pédagogiques et validation des sessions

1/ OBJECTIFS DES SESSIONS : Critères des objectifs de la session : **Arrêté du 30 novembre 2023, modifiant l'arrêté du 15 juillet 2015** fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs

- PREPARER L'ANIMATEUR A EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

=>**Assurer la sécurité physique et morale des mineurs**
En particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en place d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

=>**Participer à l'accueil, à la communication et au développement** des relations entre les différents acteurs

=>**Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique** en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

=>**Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités

=>**Accompagner les mineurs dans la réalisation** de leurs projets

- ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR VERS LE DEVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT :

=>**De transmettre et de faire partager** les valeurs de la République, notamment la laïcité;

=>**De situer son engagement** dans le contexte social, culturel et éducatif

=>**De construire une relation de qualité** avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination

=>**D'apporter le cas échéant, une réponse adaptée** aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

2/ CRITERES DE NON VALIDATION :

- Ne pas répondre aux critères de validation ci-dessus.

- Ne pas être présent et acteur à tous les temps de travail et d'animation.

- Non assiduité/manque de ponctualité.

- Ne pas respecter les règles de vie mises en place.

3/ CRITERES D'EXCLUSION DE LA SESSION :

Sera exclu du stage quiconque présenterait un comporte-

ment dangereux ou violent vis-à-vis de soi-même et des autres, tiendrait des propos injurieux ou discriminatoires, aurait une conduite illicite et/ou incompatible avec la fonction d'animateur (consommation d'alcool, stupéfiants,...)

4/ LES COMPAGNONS SONT ATTACHES A :

=>**Donner à chaque stagiaire les moyens de mener une évaluation** formatrice de ses acquis et ses besoins.

=>**Permettre au stagiaire de révéler ses capacités d'expression et d'organisation** lors de mises en situation d'animation sur les thèmes de la session.

=>**Utiliser des méthodes de formation** qui offrent la possibilité au stagiaire de s'exprimer, d'évoluer, d'argumenter ses idées, ses choix et d'analyser sa pratique.

=>**Donner les moyens au stagiaire de progresser et de réussir sa formation :**

- En pouvant rencontrer individuellement les formateurs pour faire le point.

- En organisant une rencontre pour un bilan à mi-session et fin de session.

- En instruisant une fiche de suivi individuel à disposition de tous les formateurs, sur toute la durée du stage.

- En alertant systématiquement le stagiaire en difficulté, en présence du directeur de session et en fixant des objectifs personnalisés.

- En considérant tout formateur « comme personne ressource » auprès des stagiaires pour les aider dans les préparations, à l'instar du fonctionnement en Séjours de Vacances ou en Accueil de Loisirs.

Toutes les sessions d'approfondissement et de qualification BAFA permettent de compléter la formation de l'animateur selon les objectifs suivants :

=>**Apporter des éléments de réflexion** supplémentaires sur les responsabilités des animateurs dans la conduite de la vie quotidienne comme des activités.

=>**Se constituer un recueil** d'outils pédagogiques et techniques pour gagner en autonomie.

=>**Développer chez les stagiaires des compétences** pour identifier, sélectionner et utiliser des ressources dans le cadre de projets d'animation de plus en plus ambitieux

=>**Perfectionner ses connaissances** sur les différents publics et tenir compte des besoins de chaque tranche d'âge pour adopter des attitudes éducatives et pédagogiques adaptées.

=>**Approfondir la place et le rôle de l'animateur** dans l'accueil, la vie du groupe et l'équipe .

=>**Réfléchir sur les phénomènes de groupe**, les comportements et attitudes d'une équipe d'animation.

=>**Réfléchir sur différentes problématiques** chez les jeunes (déviance, sexualité, harcèlement, sexisme...)

DESSCRIPTIF D'UNE FORMATION BAFA - STAGE THEORIQUE



La formation BAFA prépare à l'exercice de 6 fonctions

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM)

Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.



Quelles sont les méthodes de formation ?

Lors de la formation au Bafa, ne vous attendez pas à acquérir des connaissances de manière scolaire. **Les formateurs utilisent surtout le travail de groupe, des méthodes pédagogiques actives et valorisent les expériences de chacun.**

Les jeux et les mises en situation permettent d'exploiter les savoirs des participants. **Sont souvent privilégiées les techniques en lien avec les activités des Accueils Collectifs de Mineurs** : plein air, camping, jeux, créations plastiques, etc...

De plus, **pas de notation**... l'attitude, le travail et la progression des stagiaires sont évalués selon des critères détaillés et expliqués en début de stage. (Voir page précédente)

UNE EXPERIENCE OU VOUS ETES ACTEUR DE VOTRE FORMATION ET DE VOTRE EVALUATION

C'est une manière de provoquer les échanges, d'apprendre à vivre et à décider collectivement.

A noter : Durant les formations les stagiaires s'organisent eux-mêmes pour assurer les tâches de la vie quotidienne.

Vous pourrez ainsi tester votre capacité à vivre avec les autres !

Attention, le rythme de travail est soutenu...

Quelques Conseils/infos :

=>Il est nécessaire de bien réfléchir à sa motivation. Passer le BAFA est une démarche personnelle. Il est nécessaire de savoir pourquoi on se lance dans cette formation : **Quelles sont vos objectifs et vos attentes?**

=>La mention Satisfaisant n'est pas un dû... Elle répond à des critères d'évaluation qui sont détaillés, expliqués et utilisés.

=> Attention : un stage est une formation, pas un séjour de vacances. Il est nécessaire d'en être conscient et de se positionner dès le départ, en temps que futur animateur.

=> Il est nécessaire de s'impliquer dans sa formation : vous devez être actif, attentif et respectueux des règles de vie sur le stage.
Ex : *Ne pas arriver à l'heure prévue lors d'un temps de travail rentre dans l'évaluation.*

=> Ne pas hésiter à se tourner vers l'équipe de formateurs. Ils sont là pour vous aider, vous guider et vous accompagner vers la réussite.

=>Il peut être intéressant de venir en stage avec de quoi écrire, avec un ou deux déguisements, des playlists de musique, des idées de jeux, d'activités manuelles, de chants et d'animation. **PREPAREZ-VOUS!**

CONTENUS : Quelques exemples :

- La législation et les obligations réglementaires
- La connaissance de l'Enfant (0/18 ans)
- La "Vie Quotidienne" dans les différentes structures d'animations
- Les différents projets de l'animation et plus particulièrement "le Projet d'Animations"
- Rédaction et réalisation de séances issues d'un projet d'animation
- La sécurité lors des déplacements (à pieds, en vélo, en car, en train, etc...)
- La responsabilité Civile et Pénale (définition et conséquences)
- Le jeu (jouer et son importance)
- Les rôles de l'animateur
- Découverte d'ateliers et d'animations
- Débats sur l'autorité, le handicap, la violence, les discriminations, la laïcité et les conduites à risques
- Les courbes des rythmes : sommeil et intensité d'un séjour
- Initiation à la pyramide de Maslow
- L'animation volontaire et la formation professionnelle (filière animation, autres brevets/diplômes, ...)
- Bilan de la formation théorique et évolution du projet de formation Bafa



EXEMPLE DE GRILLE DE STAGE

	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30	Convoyage Aller	LEVER-PETIT DEJEUNER						
9 h00		Chants						
		Sécurité/santé	Connaissances des enfants 3. vie quotidienne :	Connaissances des enfants 4. vie quotidienne : repas et hygiène	Connaissances des enfants 5. journée type et réunion des parents	La maltraitance	Réglementation	1er contact avec mon directeur
		9h OUVERTURE DU STAGE						
10h30	Règles de vie et fonctionnement	Responsabilité civile et pénale.	courbe de vigilance	Bilan	Bilan	Autorité/limite et sanction	Qu'est-ce qu'un animateur ? N°2	Ma lettre de motivation
	Cursus du BAFA / Administratifs							Mon CV
	Objectifs et critères							Ma fiche de placement CJH
12h00	Qu'est-ce qu'un animateur ? N°1	Jeux	Temps de régulation ou jeu formateurs	Jeux	Temps de régulation ou jeu formateurs	Jeux		
12h30	DEJEUNER							
	Pause							
14h30	Répartition groupes SIF/PPA/tâches	L'activité/jeu (définition, pourquoi, comment ?)	Conduites addictives et discrimination Conduites déviantes	Projet d'animation d'équipe (Grp 6)	Projet d'animation d'équipe (Grp 2)	Sensibilisation sur les nouvelles réformes Décret du 15 juillet 2015 Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité. Appréhender des situations auxquelles les mineurs sont confrontés	Projet d'animation d'équipe (Grp 4)	S I F : rencontre individuelle
	Attentes des stagiaires et LEPIADACRE (présentation)			Grand jeu (Jeu de plateau)	Grand jeu (Jeu de piste)		Grand jeu (Jeu de camp)	Rangement/inventaires
	L'accueil de mineurs => accueils périodiques => accueils de loisirs sans hébergements => mini séjours => séjours de vacances en France et à l'étranger		Lancement des Projet d'animation en équipe	10/12	12/14		6/10 ans	Bilan commun de fin du stage
			Analyse	Bilan	Bilan	Analyse	Bilan	
16h30	Pause Goûter							
17h30	Connaissances des enfants 1.	Connaissances des enfants 2.		Préparation animation				Bilan individuel
	Besoins des enfants et tranches d'âge	Développement des enfants matin et le lever/soir et le coucher	Préparation animation	Bilan mi- stage	Préparation animation	Préparation spectacle	Préparation spectacle	
19h15	S I F (Suivi Individuel de la Formation)							PERMUTURE DU STAGE
	DINER							
20h30	Jeux de connaissance	Rôle et fonctions de l'animateur	Atelier tournant activité manuelle	Projet d'animation d'équipe (Grp 1) Veillée jeux type jeux d'assaut Analyse 6/10 ans	Projet d'animation d'équipe (Grp 5) Veillée jeux type jeux d'assaut Analyse 10/12 ans	Projet d'animation d'équipe (Grp 3) Veillée contes Analyse 3/6 ans	Spectacle	Convoyage Retour
22h00			Bilan /Forum/présentation du lendemain	Bilan commun mi-stage	Bilan /Forum/présentation du lendemain			

1 : projet d'animation d'équipe (1 grand jeu ou 1 veillée d'une heure maximum) / 5 stagiaires
2 : 1 réalisation manuelle individuelle + fiche technique

3 : 1 jeu à mener individuellement + la fiche technique à écrire (règles de jeu)
4 : 1 spectacle à mener en 1/2 groupe ou en trois groupes de 10 stagiaires (pour 10 /15 ans)

DOSSIER D'INSCRIPTION À UNE SESSION DE FORMATION BAFA

N° IDENTIFIANT DDCS

☐ FORMATION GÉNÉRALE Joindre 1 photo (mettre le nom au dos)

du..... au
TARIF : 895 € à l'Automne et 940 € Hiver/printemps € / STAGE PRATIQUE GARANTI PAR CJH SUR L'UN DE NOS CENTRES

☐ APPROFONDISSEMENT (1) Joindre 1 photo (mettre le nom au dos)

J'AI EFFECTUÉ MES 14 JOURS
DE STAGES PRATIQUE
du au
et du au
= 14 JOURS

du..... au

Thème.....

TARIF : 730 € à l'Automne et 774 € Hiver/printemps

NOM (2) : PRÉNOM(S) (2) :

Adresse postale: (2).....

Téléphone : / / / / Portable : / / / /

Mail :

Né (e) le : à : Département ou Pays :

Exercez-vous une activité salariée ? OUI NON

Si OUI : Profession : N°de sécurité sociale : . /.. /.. /.. /.. /.. /.. /..

Si NON : Études : Autres :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

SI APPROFONDISSEMENT:

Formation générale effectuée du : au : avec (nom de l'organisme) :

Stage pratique effectué du : au : Mention : (1)

du : au : Mention.....(1)

Préciser : nom de l'organisme, lieu(x) et tranche(s) d'âge des enfants encadrés :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS :

Je soussigné (e)..... autorise mon fils/fille.....

2/ à pratiquer les activités du stage.

3/ à utiliser à sa guise, hors du centre, sous réserve de l'accord du directeur, les temps de repos.

4/ à voyager seul(e) dans le cas où, pour des raisons graves, il (elle) serait amené(e) à quitter prématurément la session de formation.

Autorise le directeur du centre à faire soigner le mineur/la mineure.....

et à faire pratiquer les interventions chirurgicales d'urgence, suivant les prescriptions du médecin.

Fait à le.....

SIGNATURE des PARENTS précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Je soussigné (e)..... reconnais être informé (e) qu'en cas de départ anticipé du stage, quelle qu'en soit la raison, ou de session jugée « non satisfaisante », je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement. J'ai pris connaissance des conditions de déroulement des sessions de formation, d'inscription et de paiement.

Fait à le.....

SIGNATURE : (à signer par les parents (si mineur (e)), par le stagiaire (si majeur (e))).

1) joindre une photocopie du (des) certificat(s) de stage(s) pratique(s) validé(s) par la DDCS du lieu du stage.

2) Écrire en majuscules.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

STAGE :

du .../.../... au .../.../.....

Remplissez cette fiche avec le plus grand soin : elle est indispensable pour un bon suivi sanitaire.

NOM du stagiaire PRÉNOM.....

Né (e) le .../.../....

SEXE :

MASCULIN*

FÉMININ*

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT : Nom, Prénom, adresse :

Tél bureau :

Tél domicile :

VACCINATIONS (voir carnet de santé)	Date de la vaccination	Date du 1er rappel	Date du dernier rappel	Observations
B.C.G. (antituberculeux)				
D.T (diphtérie/tétanos)				
D.T. COQ (diphtérie/ Tétanos/Coqueluche)				
POLIO				
VARIOLE				
HÉPATITE B				
Autres vaccinations pratiquées				

Si le stagiaire n'est pas vacciné, pour quelles raisons ?.....

SÉRUMS :

ANTI-TÉTANIQUE : date de la dernière injection :.../.../...

ANTI-DIPHTÉRIQUE : date de la dernière injection :.../.../...

AUTRES (indiquez la nature et la date) :

MALADIES-ALLERGIES :

Le stagiaire a-t-il déjà eu :

RUBÉOLE : OUI* NON *

VARICELLE :

OUI*NON*

SCARLATINE :

OUI*NON*

ANGINES : OUI* NON *

COQUELUCHE :

OUI* NON *

ROUGEOLE :

OUI* NON*

OTITES : OUI* NON *

RHUMATISMES :

OUI* NON *

ROUGEOLE :

OUI* NON*

ASTHME : OUI* NON*

OREILLONS :

OUI* NON *

CONVULSIONS :

OUI* NON*

ALLERGIES : OUI* NON* A quoi ?.....

INTERVENTIONS CHIRURGICALES ET HOSPITALISATIONS :

APPENDICITE : OUI* NON*

AUTRES OPERATIONS :

RÉÉDUCATION :

HOSPITALISATIONS (dates et motifs) :.....

ÉTAT DE SANTE DU STAGIAIRE :

Le stagiaire suit-il un traitement ?

OUI*

NON*

Si oui, lequel :

DEVRA-T-IL SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT LA SESSION : OUI* NON *

Dans ce cas, le stagiaire remettra les médicaments et une photocopie de l'ordonnance au Directeur au moment du départ.

Ces renseignements sont strictement confidentiels.

* rayer la mention inutile.